

LE BUREAU DE CONTROLE

"Bien taillé, mon fils; maintenant il faut coudre." Ces paroles que l'histoire attribue à Catherine de Médicis, reine de France, pourraient être adressées en ce moment aux électeurs municipaux de Montréal.

Ils ont, le 20 septembre dernier, bien taillé en votant par une énorme majorité, la faveur du bureau de contrôle et la réduction du nombre des échevins. Mais la besogne n'est que taillée, il reste à la coudre. C'est-à-dire qu'il reste à choisir et à faire élire

- 1o Un maire,
- 2o Quatre contrôleurs,
- 3o Un échevin par quartier.

Nos lecteurs, qui comprennent la majorité des hommes d'affaires de Montréal et qui, nécessairement, jouissent d'une influence considérable sur leur entourage, exerceront cette influence, nous en sommes persuadés, afin que les candidats à la charge de maire et à celle d'échevin soient choisis parmi nos meilleurs citoyens.

Il était pardonnable à nos concitoyens bien posés et jouissant de l'estime de leurs concitoyens de refuser le douteux honneur de faire partie du Conseil de Ville, tel qu'il était composé autrefois, surtout lorsqu'il fallait pour cela subir une lutte électorale où ils avaient eu à combattre contre le patronnage, les coteries de quartier et l'argent.

Cette répugnance doit disparaître devant le nouvel état de choses, le patronnage échappe aux échevins, les coteries de quartier sont dispersées et il n'y aura plus d'argent pour personne dans une charge d'échevin.

Il importerait surtout que notre premier conseil de ville sous le nouveau régime fut irréprochable et composé, dans une certaine proportion au moins, d'hommes nouveaux, ayant à cœur de traduire par des actes administratifs concrets le bon mouvement des électeurs du 20 septembre.

Mais c'est surtout pour l'élection des membres du Bureau de contrôle, des commissaires, comme les appelle la charte,

que la coopération des hommes d'affaires de Montréal est indispensable.

Bon nombre d'entre eux peut-être, auraient préféré que les membres du Bureau de contrôle fussent nommés par les corps représentatifs du commerce de Montréal; ou même par le lieutenant gouverneur. Ceux-là devront comprendre que, faute de ce mode de nomination, ils n'ont pas le droit de se désintéresser de la question, mais qu'ils ont le devoir d'aider à ce que le choix des électeurs soit sage et éclairé.

Il conviendrait donc que les diverses organisations, la Chambre de Commerce, le Board of Trade et les associations affiliées, la Ligue des Hommes d'affaires s'occupassent d'organiser un comité conjoint chargé de préparer l'élection des membres du Bureau de contrôle. A moins qu'elles ne décident de continuer dans ses fonctions le comité des citoyens qui a si vaillamment conduit la dernière campagne.

Ce comité aurait pour mission de choisir quatre candidats et d'obtenir leur consentement à la candidature.

Les candidats choisis par ce comité, appuyés par les Chambres de commerce et autres organisations, auraient certainement les meilleures chances d'élection, car avec le vote de toute la ville, au scrutin de liste, les influences des coteries de quartier seront réduites à leur minimum.

Les électeurs municipaux écouteront volontiers les recommandations du comité et des chambres de commerce; mais nous n'avons que trois mois devant nous avant le jour de l'élection, et il serait temps que l'on songe, au moins, à faire l'organisation préliminaire.

Nous prions nos chambres de commerce d'y penser.

CONSTRUCTIONS MARITIMES

Toutes les dépenses faites par les Etats pour la défense de leur territoire et de leurs intérêts peuvent être classées parmi les dépenses improductives. Il peut se faire qu'elles soient nécessaires, comme le paiement des primes d'assurance, car elles sont censées constituer une sorte d'assu-

rance contre une agression de l'étranger.

Mais, même dans ce cas, il est évident qu'elles doivent être restreintes au strict nécessaire, les frais du gouvernement civil pèsent déjà assez lourdement sur le commerce et l'industrie du pays.

Au moins, il faudrait exiger que ces dépenses soient faites, autant que possible, de manière que l'argent reste dans le pays et y serve à augmenter les débouchés de son commerce et de son industrie.

Si le Canada doit dépenser des millions pour se construire une marine de guerre, que ces millions au moins, soient dépensés au Canada.

Nous tirerions le plus d'avantages possibles d'une nécessité plutôt fâcheuse, en profitant des circonstances pour établir chez nous sur un pied respectable l'industrie des constructions maritimes avec leurs ateliers de réparations, cales sèches, etc.

L'outillage moderne nécessaire à cette industrie exige de très gros capitaux. Il serait peut-être indiscret de compter sur ces capitaux s'ils n'ont pas quelque garantie d'emploi lucratif pendant un temps raisonnable. L'intervention du gouvernement fédéral peut seule donner des garanties adéquates de ce genre.

Et lorsque la question de garantie sera décidée, il faudra choisir le site le plus approprié, économiquement et physiquement pour y établir cette industrie.

Si Montréal fournit sa part de ces capitaux, il ne sera que juste de tenir compte de son commerce, de son port et de sa situation lorsque viendra le temps de décider où s'établiront les cales sèches, les chantiers de construction, etc.

Nous espérons que nos chambres de commerce ne perdront pas cette question de vue.

En public vous pouvez ignorer la concurrence; mais elle doit toujours être présente à votre esprit. Un concurrent dédaigné peut vous enlever la moitié de vos clients.

NEW YORK PARIS LONDRES BOUKHARA LEIPZIG EDMONTON PRINCE ALBERT

REVILLON FRERES LIMITED

134, RUE MCGILL, MONTREAL

¶ Du trappeur au consommateur. Envoyez-nous vos fourrures et vous aurez les plus hauts prix du marché. ¶ Assortiment honnête, prompts paiements, frais d'express payés.

Fondée en 1723